



Recommandation 2103 (2017)¹

La transition politique en Tunisie

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 2166 \(2017\)](#) sur la transition politique en Tunisie. Elle se réfère également à sa [Recommandation 1972 \(2011\)](#) sur la situation en Tunisie et à la réponse que le Comité des Ministres y a apportée.
2. Elle salue les avancées décisives de la Tunisie en matière de démocratie, de promotion des droits de l'homme et d'établissement de l'État de droit, ainsi que la contribution de la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Tunisie au processus de réformes dans ce pays. À cet égard, elle se félicite de ce que les préconisations de la [Recommandation 1972 \(2011\)](#) ont été mises en œuvre.
3. Compte tenu du degré élevé de coopération de la Tunisie avec les instances du Conseil de l'Europe et des résultats obtenus, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'augmenter le volume des demandes de financement par contribution volontaire dans la préparation du document de coopération post-2017, afin de consolider et de renforcer les ressources des programmes relatifs:
 - 3.1. à la promotion des droits de la femme, en particulier dans le domaine de la lutte contre les discriminations dont elles sont victimes;
 - 3.2. à la défense des droits des enfants, notamment par l'accompagnement de la Tunisie dans son adhésion à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201, «Convention de Lanzarote»);
 - 3.3. à la liberté d'expression et aux médias;
 - 3.4. à la décentralisation, domaine dans lequel la coopération devrait s'intensifier à l'issue des élections municipales et régionales prévues pour décembre 2017.
4. Finalement, compte tenu des défis économique et sécuritaire auxquels la Tunisie est actuellement confrontée, du contexte géopolitique incertain dans lequel elle évolue, et de l'importance des liens économiques et humains qui l'unissent à l'Europe, l'Assemblée estime que l'Europe devrait tout mettre en œuvre afin de ne pas laisser la Tunisie être déstabilisée par son environnement immédiat. La Tunisie et l'Europe partagent une proximité de destin. Une détérioration de la situation en Tunisie aurait des répercussions immédiates sur le continent européen, sur les plans migratoire et sécuritaire. L'Assemblée invite le Comité des Ministres à se joindre à cette déclaration et à en tirer les conséquences dans la mise en œuvre de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

1. *Texte adopté par la Commission permanente*, agissant au nom de l'Assemblée, le 30 mai 2017 (voir [Doc. 14323](#), rapport de la commission des questions politiques et de la démocratie, rapporteur: M. George Loucaides).

